



## Formulaire de déclaration

Liaison par autocar  $\leq 100$  km

**Verslon d'octobre 2019**



### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ceformulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces audossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à [greffe@arafer.fr](mailto:greffe@arafer.fr)

*Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :*

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Comuto Pro
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n° 3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li> <li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li> <li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li> <li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li> </ul>	
<p><b>Origine<sup>2</sup> de la liaison</b>  <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal )</i></p>	<p><b>Vittel</b>            Gare de Vittel, 25 Place de la Marne, 88800 Vittel            48.202, 5.94205</p>
<p><b>Destination<sup>3</sup> de la liaison</b>  <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal )</i></p>	<p><b>Chaumont</b>            Gare SNCF, 5 Avenue du Général de Gaulle, 52000 Chaumont            48.1101 ; 5.13405</p>

<sup>1</sup> « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

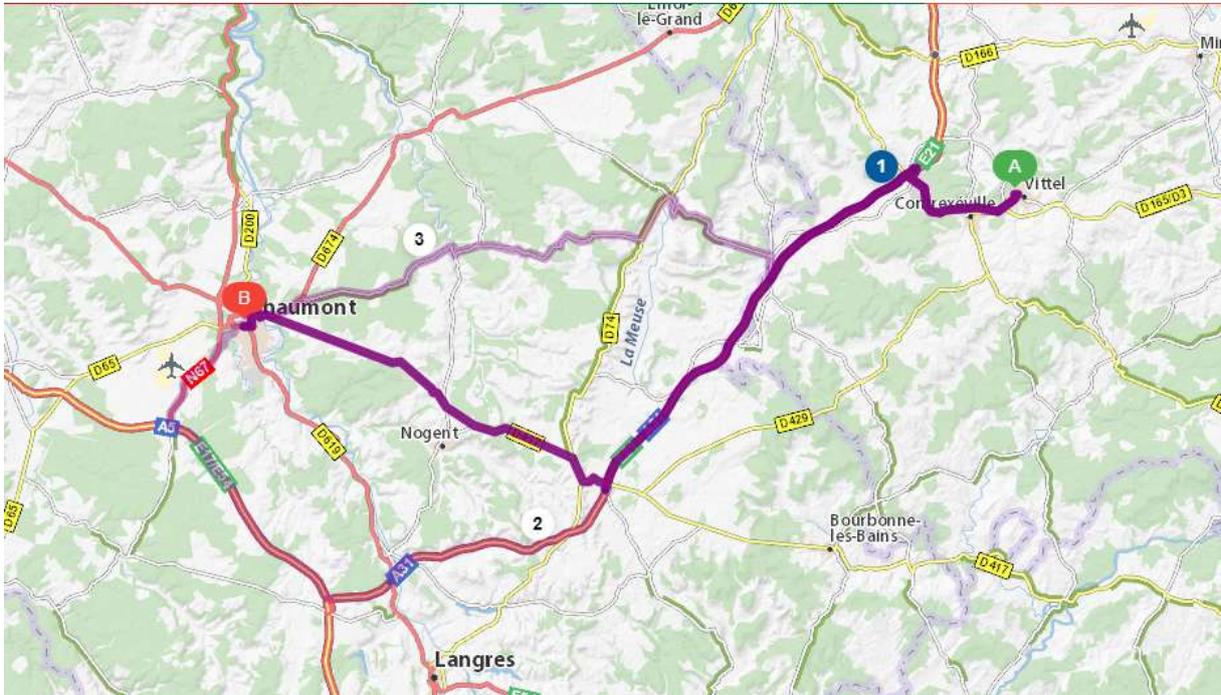
<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n° 1
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1h25
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n° 2

**Pièce jointe n°1**

**Itinéraire envisagé entre Vittel <> Chaumont**



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

<b>Vittel &lt;&gt; Chaumont</b>
---------------------------------

<b>- Sens Vittel &gt; Chaumont</b>	<b>Quotidien</b>
<b>VITTEL   Départ</b> <i>Gare de Vittel, 25 Place de la Marne, 88800 Vittel</i>	<b>13:55</b>
<b>CHAUMONT   Arrivée</b> <i>Gare SNCF, Place du Général de Gaulle 52000 Chaumont</i>	<b>15:20</b>
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	<b>1 car 48 places</b>

<b>- Sens Chaumont &gt; Vittel</b>	<b>Quotidien</b>
<b>CHAUMONT   Départ</b> <i>Gare SNCF, Place du Général de Gaulle 52000 Chaumont</i>	<b>20:35</b>
<b>VITTEL   Arrivée</b> <i>Gare de Vittel, 25 Place de la Marne, 88800 Vittel</i>	<b>22:00</b>
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	<b>1 car 48 places</b>